



« Les échos du C.I.Q de SAUSSET-LES-PINS »

Association Loi 1901, apolitique, agréée en Matière d'Environnement

Salle des Permanences, BP 9, 13960 SAUSSET-Les-PINS

L'EDITORIAL DE DÉCEMBRE

Comme chaque fois depuis sa création, nous venons vous informer des actions menées par le CIQ tout au long de l'année 2003 et j'espère que ces quelques lignes vous permettront de vous rendre compte de l'activité de l'association.

Depuis 1992, le CIQ, placé sous l'égide de la loi de 1901, réunit des hommes et des femmes d'horizons divers, tous bénévoles, avec la volonté d'œuvrer pour une meilleure qualité de vie au quotidien.

Ce but que s'est fixé l'Association nécessite une disponibilité et une attention soutenue dont bénéficie la population de tous les quartiers de Sausset.

Se défendant de toute tendance politique, l'objet est de dénoncer et d'aider à corriger à la fois, les nuisances sonores, olfactives, l'insécurité, le manque de concertation avec les riverains lors de nouvelles implantations de bâtiments ou de transformation de site, les problèmes de circulation, etc.

Le nombre de nos adhérents, en constante progression, nous laisse à penser que nous sommes sur la bonne voie.

En somme, le CIQ œuvre, selon les informations que vous lui communiquez, pour défendre et valoriser chacun de nos quartiers en tenant compte, bien évidemment, de l'intérêt de tous.

Michel MOUGEY, membre fondateur avec notre président, du C.I.Q., a contribué à le faire évoluer de part son implication soutenue et continue.

Maintenant président du Comité des Fêtes, cette fonction ne lui permet plus de nous consacrer autant de son temps et il nous a demandé de le libérer.

Le bureau tout entier tient à lui exprimer sa reconnaissance et son amitié en le nommant Membre d'Honneur.

Les responsables de votre CIQ souhaitent que tous les quartiers et tous les lotissements de Sausset-les-Pins soient représentés. Pour ce faire, des délégués membres adhérents depuis plusieurs années sont invités à nous contacter.

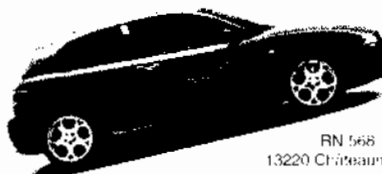
Dans quelques jours, nous essaierons d'oublier nos soucis et toutes les vicissitudes de la vie en fêtant Noël avec nos familles.

Aussi le bureau et le Conseil d'Administration souhaitent à tous un Joyeux Noël et vous présentent les Meilleurs Vœux de votre CIQ.

Hervé DECHAPPE, Président, Edmond AUZOLES, Trésorier, Jacques ESTIENNE, Marc GUEULET, Alice FAGOT-RAYMOND, Michèle TEISSEIRE, membres du bureau.

Rémanence

Films pour vitrage
autos et bâtiments



RN 566 Z.A. La Volampe
13220 Châteauneuf-les-Martigues

04 42 40 32 33

STATION D'EPURATION DE SAUSSET / CARRY.

L'avis d'attribution du marché, pour un montant HT de 3.423.541 € a été publié le 25 août 2003. En date du 12 août nous avons sollicité Monsieur le Préfet pour d'éventuelles nuisances pouvant être engendrées par cette station. Réponse de la Direction des Collectivités Locales et du Cadre de Vie le 10 octobre, nous précisant l'arrêté du 22/12/94 Art. 17, fixant les prescriptions techniques : "les ouvrages sont implantés de manière à préserver les habitations et établissements recevant du public, des nuisances du voisinage. **Cette implantation doit tenir compte des extensions prévisibles, des ouvrages ou des habitations.**"

L'arrêté préfectoral n° 2001-112/14-2000 EA du 19 avril 2001 stipule Art. 4-2-1 que la station d'épuration sera dotée d'une unité de désodorisation sur les filières les plus odorantes (prétraitement, boues et matières de vidange) mais ne prévoit aucune distance minimale d'implantation par rapport aux habitations.

Pour plus de précision, nous avons sollicité Monsieur le Député-Maire. Dans sa réponse du 21 octobre nous apprenons que le bâtiment destiné aux opérations mal odorantes, est bien fermé et désodorisé au moyen d'une tour de **désodorisation biologique de dernière génération**. Les équipements bruyants sont capotés et installés dans des locaux insonorisés.

Enquête Publique en mairie, du 3 décembre au 7 janvier 2004 concernant l'émissaire du système de rejet de la Station d'épuration (concession d'endiguage et d'utilisation des dépendances du domaine public maritime).

AGENCE NOUVELLE

LOCATION - GESTION
TRANSACTION

15, Av Clément Monnier
13960 Sausset les Pins
Tél. 04 42 45 03 10
Fax. 04 42 44 50 93

RISQUE INCENDIE.

Le 16 juillet 2003, nous signalions à Monsieur le Député Maire les risques que font courir à la pinède voisine et au lotissement Boumandariel, les feux de bivouac allumés sur la plagette du "Four à chaux". Par la réponse du 24 juillet, il semble que ces feux soient tolérables lorsqu'il s'agit de petits feux (?). Toutefois, rappelons-nous que la végétation étant à proximité, le vent se joue des distances... et que les feux sont pourtant interdits sur les plages.

GARDE DES MEDECINS.

Monsieur le Député Maire nous avait longuement répondu en novembre 2002 sur la réglementation dont nous avons donné de larges extraits dans le C.R de l'Assemblée Générale du 24 mars 2003. Monsieur Eric DIARD est intervenu à nouveau auprès de Monsieur Jean-François MATTEI, Ministre de la Santé, pour l'informer de son action auprès du Conseil Départemental de l'Ordre, pour la mise en application des décrets entrant dans le cadre de leurs obligations déontologiques.

Nous attendons avec impatience les résultats tangibles de cette application, indispensable pour la sécurité de nos concitoyens et remercions Monsieur le Député Maire pour son implication.

Fournil du Kalliste

ARTISAN BOULANGER
PÂTISSIER

04 42 45 18 69

Av Clément Monnier
13960 Sausset les Pins

LITTORAL DE L'ESPERON POLLUE

(par une marée noire).

Suite à notre intervention en soutien aux habitants du quartier, Monsieur GRELY, Adjoint Voirie et Services Techniques, nous informait le 9 juillet 2003 de son intervention auprès de M.P.M. demandant le nettoyage des rochers. Ultérieurement, Monsieur le Maire nous indiquait ne pas être très satisfait des méthodes habituelles et consultait par ailleurs.

Le temps a passé, mais n'a pas effacé, seul, les dégâts. Nous suivrons cette affaire avec l'espoir qu'une solution efficace y sera apportée avant la saison estivale.

CIRCULATION PIETONNE AU PORT.

Le débat politique n'est pas de notre ressort, mais nous avons pu constater, comme tous les saussetois, que les autorisations de concession temporaires de certains restaurants gênent à la bonne circulation des piétons et à leur sécurité.

(cf. nos courriers à Monsieur le Député Maire du 16 juillet et celui du 12 août 2003 dont copie à Monsieur le Sous Préfet et à Monsieur l'Ingénieur en Chef des Services Maritimes). Affaire toujours en cours.

NUISANCES AERIENNES.

Le C.I.Q. est membre de la Commission Consultative de l'Aéroport Marseille-Provence. Il semble que nos doléances, quant au non-respect des altitudes, portent leurs fruits. Hormis les hélicos, souvent militaires, les gros porteurs nous survolent plus haut.

signalez tout manquement au C.I.Q. .

NUISANCES GENEREES PAR LES JETS-SKIS

(de mai à octobre).

Des habitants du Grand Vallat et de Boumandariel se sont plaints des nuisances sonores, et olfactives quelquefois, du non-respect de la distance minimale des 300 mètres. La sécurité est également en cause. Courrier à Monsieur le Député Maire en date du 3 novembre 2003.

La Calanque Bleue

RESTAURANT - GLACIER

Le spécialiste de
la bouillabaisse

Route de Sausset vers la Couronne
par le bord de mer
13960 Sausset les Pins
Tél./Fax. 04 42 44 93 28

STATIONNEMENT.

Plusieurs habitants du Lotissement de "L'Aigle Bleue" et du Domaine de la Côte Bleue ont été verbalisés, rue Charles Gounod, le 22 janvier 2003, apparemment sans raison évidente, par une patrouille de Gendarmerie Martégale.

Nous avons saisi Monsieur le Député Maire et Monsieur le Major de Gendarmerie de la B.T. de Carry lors de notre A.G. du 28 mars. Depuis cette mésaventure, la confusion est de mise, chacun stationnant suivant ce qu'il a crû comprendre à la lecture du P.V. et l'interprétant de son mieux !

Nous avons à nouveau demandé (courriers des 11 avril et 3 novembre) à Monsieur le Député Maire de prendre toutes mesures adéquates et non pénalisantes, afin de légaliser, par marquage au sol de préférence, puisque cela est devenu nécessaire, un stationnement réglementaire et qui ne serait plus, ainsi, verbalisable au hasard.

Une première implantation de zone bleue devrait être réalisée en 2 emplacements du Centre-ville, ceci afin de permettre une meilleure rotation des véhicules par un temps-limite gratuit.

A chacun d'en respecter les règles pour la commodité de TOUS.

Il est dommage que l'emplacement d'un bâtiment démoli rue Clément Monier n'ait pu être préempté. Sa transformation en parking aurait beaucoup apporté au commerce local. Il est au moins impératif que cette opération immobilière comporte suffisamment de place de stationnement pour ses habitants et visiteurs.

Le C.I.Q. s'inquiète de l'implantation de la clôture qui ne respecte pas l'alignement des commerces alentour alors que l'occasion est idéale pour rétablir une largeur de trottoir convenable. A suivre...

LIAISON CARS SAUSSET-MARSEILLE.

Depuis le 11 janvier 2002, nous demandons au Conseil Général la signalisation du point d'arrêt de Sausset. Monsieur GUERINI nous informait le 28 janvier de la même année, que la Direction des Transports nous donnerait réponse "dans les plus brefs délais". Idem les 18 mars et 27 mai. Décembre 2002, relais de la Communauté Urbaine M.P.M., Direction des Transports : "suggestions retenues et incluses dans le projet en cours". Nouveau contact téléphonique avec Monsieur ARNAUD qui : "prend note d'un tracé au sol provisoire – serait définitif vers septembre".

Si les saussetois se sentent concernés, ils peuvent nous aider à maintenir la pression ...

La Cave aux Huiles

Huiles d'olives extra vierge
Plants extérieurs, et nains
Cadeaux, produits dérivés

13960 Sausset les Pins

Tél./Fax. 04 42 45 26 22

LA POSTE.

Appuyés par le C.I.Q., les habitants du secteur "Romarins – Adrets – Charles de Gaulle – Auriol" obtenaient l'implantation d'une boîte aux lettres de relevage Square du 8 mai (avis favorables, par la Poste le 29 avril 2003, et de la municipalité le 7 mai).

A la date du 5 août, la Poste indiquait : "Pas de crédit". A suivre ...

ESPACES VERTS.

En date du 15 septembre, courrier à Monsieur le Maire attirant son attention sur l'état déplorable de l'espace vert, incluant le petit terrain de boules, rue beethoven.

Rénovation en cours de finition.

AIDES ET SUBVENTIONS.

La Municipalité a renouvelé cette année la subvention accordée en 2002.

Le Conseil Général ne répond favorablement à aucune demande de subvention émanant d'un C.I.Q. Ceci est dommage car notre dernière demande concernait l'achat d'un fax et de banderoles pour l' "Opération Littoral Propre" a laquelle nous vous engageons à participer en mars 2004.

Merci aux commerçants adhérents et à ceux qui nous apportent leur publicité, permettant au C.I.Q. plus d'indépendance financière.

L'âme d'un village et ceux qui l'animent au quotidien, c'est eux.

Réservez-leur vos achats. **Un commerce local en bonne santé illumine et sécurise nos rues et favorise la convivialité.**

APPEL DE COTISATIONS.

Aux adhérents : vous pouvez ne pas attendre notre appel de fonds pour régler votre cotisation 2004. Merci à ceux qui l'ont déjà fait.

Aux sympathisants : vous connaissez maintenant notre implication, vous nous avez déjà appelé ou informé. N'attendez plus, nous avons besoin de vous.

Aux indécis : chaque année, ces "Echos" vous informent de nos interventions et de nos actions. Il n'y a pas de camp à choisir. Seulement soutenir les bénévoles qui consacrent du temps au bénéfice de la communauté saussetoise.

A TOUS, votre aide est la reconnaissance de notre utilité. Merci pour votre soutien.

LA PLAGÉ

**HÔTEL - RESTAURANT
SPÉCIALITÉS DE POISSONS**

**SUR LE PORT
13960 SAUSSET LES PINS
TÉL. 04 42 45 54 00
FAX. 04 42 45 54 19**

MACONNERIE GENERALE Rubio José

Tous travaux de Maçonnerie
Villas - Piscines - Carrelages

Lotissement l'Eolienne N°6
13960 Sausset les Pins
Tél. 04 42 45 26 90



COMITÉ D'INTÉRÊTS DE QUARTIERS DE SAUSSET

Notre combat est aussi le vôtre. Si vous êtes attaché à Sausset, venez grossir nos rangs nous vous attendons !



Avez-vous des idées concernant l'amélioration des conditions de vie dans votre quartier ?

BULLETIN D'ADHESION C.I.Q.

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....
Tél. :
Observations :
.....

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Cotisation annuelle de 10 € à joindre et à retourner au C.I.Q.